

Délibération n°D20240116

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Ressources Humaines

Secrétaire de séance : Jean-Claude REY

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX NEUF DÉCEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 12/12/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatïha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Eric PROLA	a donné délégation à	Charles MARBOT
Marie-Hélène SCOTTI	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Christine FRANCOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LHEMANN

ABSENTS : Marc LETURGIE, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

TABLEAU GÉNÉRAL DE CRÉATION DES EMPLOIS DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BERGERAC

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3, R.2313-8 ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 ;

VU les besoins en personnel de la Ville de Bergerac ;

VU le tableau des effectifs existant ;

CONSIDÉRANT que les emplois permanents, nécessaires au fonctionnement de la collectivité, doivent être créés par délibération précisant le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé ;

CONSIDÉRANT que des délibérations sont prises pour :

- créer un nouvel emploi selon les besoins de la Ville de BERGERAC ;
- transformer un emploi pour faire suite à des avancements de grade au sein d'un même cadre d'emploi ou des promotions internes pour accéder à la catégorie hiérarchique supérieure ;
- supprimer des emplois devenus sans objet ;

CONSIDÉRANT qu'au regard de la spécificité des emplois, de l'expertise et des compétences attendues et si le recrutement d'un fonctionnaire s'avère infructueux, les emplois pourront être occupés par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 ou L.332-14 du Code général de la fonction publique et la rémunération sera calculée selon l'expérience et les diplômes du candidat par rapport au cadre d'emploi ;

CONSIDÉRANT que les crédits correspondants sont inscrits au budget, il est proposé au conseil municipal, à la demande de la Trésorerie Municipale, d'effectuer la création d'emplois de l'ensemble des postes repris ci-dessous ;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de cette mention relative à « la référence à la délibération créant l'emploi », obligatoire dans l'acte d'engagement, le comptable est fondé à suspendre le paiement de la rémunération pour insuffisance de pièce justificative, sous peine de voir sa responsabilité engagée par le juge des comptes ;

CONSIDÉRANT que si la délibération créant chaque emploi existe, elle doit être transmise au comptable avant le paiement. Si elle n'existe pas, une délibération à caractère rétroactif doit être votée afin de régulariser la situation de chaque agent. Cette délibération peut être collective, sous réserve d'indiquer pour chaque agent les mentions prévues à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique.

STAGIAIRES ET TITULAIRES

GRADES *	CAT	Temps de travail	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	Observations
ADMINISTRATIF						
Directeur Général des Services	A	100 %	1	1	1	Emploi fonctionnel
Directeur Général Adjoint des Services	A	100 %	1	1	1	Emploi fonctionnel
Attaché Principal	A	100 %	3	3	1	1 agent détaché E. nationale 1 agent détaché sur emploi fonct
Attaché	A	100 %	12	8	6	1 agent détaché FPE 1 agent détaché sur emploi fonct
Rédacteur Principal 1ère classe	B	100 %	14	13	13	
Rédacteur Principal 2ème classe	B	100 %	2	1	1	
Rédacteur	B	100 %	6	5	5	
GRADES *	CAT	Temps de travail	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	Observations
ADMINISTRATIF (suite)						
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	100 %	45	43	43	1 poste ouvert pour dispo
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	100 %	18	18	18	
Adjoint administratif	C	100 %	13	11	11	
Adjoint administratif (24H hebdo)	C	68,57 %	1	1	1	
			116	105	101	
TECHNIQUE						
Ingénieur Hors classe	A	100 %	1	1	1	
Ingénieur Principal	A	100 %	1	1	1	
Ingénieur	A	100 %	2	1	1	
Technicien Territorial Principal 1ère classe	B	100 %	7	7	7	
Technicien Territorial Principal 2ème classe	B	100 %	2	2	2	
Technicien Territorial	B	100 %	10	9	9	
Agent de Maîtrise Principal	C	100 %	37	34	34	
Agent de Maîtrise	C	100 %	35	34	34	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	100 %	37	36	36	
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	100 %	33	31	31	1 poste ouvert pour dispo
Adjoint Technique	C	100 %	82	78	78	
			247	234	234	
SOCIAL						

Assistant Socio-éducatif	A	100 %	1	1		
Moniteur éducateur et intervenant familial	B	100 %	2	1	1	1 poste ouvert pour dispo
Agents spécialisés des écoles maternelles	C	100 %	1	1	1	
Agent Social Principal 1ère cl	C	100 %	4	4	4	
Agent Social Principal 2ème cl	C	100 %	5	5	5	
Agent Social Ppl 2ème cl (30 H hebdo)	C	85,71 %	1	1	1	
Agent Social	C	100 %	3	2	2	
Agent Social (20 H hebdo)	C	57,14 %	2	1	1	
			19	16	16	
ANIMATION						
Animateur Principal 1ère classe	B	100 %	6	5	4	1 agent détaché préfecture
Animateur	B	100 %	1	1	1	
Adjoint d'Animation Principal 1ère classe	C	100 %	8	8	8	
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe	C	100 %	5	5	5	
Adjoint d'Animation	C	100 %	4	4	4	
			24	23	22	
SPORTIVE						
Educateur des APS Principal 1ère classe	B	100 %	10	10	10	
Opérateur des APS Principal	C	100 %	1	1	1	
Opérateur des APS Qualifié	C	100 %	1	0	0	
			12	11	11	
CULTURELLE						
Conservateur des Bibliothèques	A	100 %	1	1	0	1 agent détaché FPE
Attaché de conservation du patrimoine Principal	A	100 %	1	1	1	
GRADES *	CAT	Temps de travail	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	Observations
CULTURELLE (suite)						
Attaché de conservation du patrimoine	A	100 %	2	1	1	
Assistant Conservation Principal 1ère classe	B	100 %	1	0	0	
Assistant Conservation Principal 2ème classe	B	100 %	2	1	1	
Assistant Conservation	B	100 %	2	0	0	
Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe	C	100 %	1	1	1	
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe	C	100 %	1	0	0	
Adjoint du Patrimoine	C	100 %	1	0	0	
			12	5	4	

POLICE MUNICIPALE						
Chef de Service de Police Municipale	B	100 %	1	1	1	
Brigadier-Chef Principal	C	100 %	16	15	14	1 poste ouvert pour dispo
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	100 %	4	4	4	
			21	20	19	
TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES						
			451	414	407	

* Les emplois budgétaires sont créés pour le grade mentionné ou pour un des grades du cadre d'emplois correspondant

CONTRACTUELS PERMANENTS

GRADES / EMPLOIS	CAT	Temps de travail	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	Observations
Attaché	A	100 %	5	2	2	
Attaché	A	50 %	1	1	1	
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	100 %	1	1	1	
Rédacteur	B	100 %	3	1	1	
Technicien	B	100 %	2	0	0	
Assistant de conservation du patrimoine	B	100 %	2	0	0	
Agent de maîtrise principal	C	100 %	1	1	1	
Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe	C	100 %	3	2	2	
Adjoint Technique	C	100 %	4	3	3	
Adjoint du Patrimoine	C	100 %	1	0	0	
TOTAL CONTRACTUELS PERMANENTS			23	11	11	

CONTRACTUELS "CONTRATS SPECIFIQUES"

GRADES / EMPLOIS	CAT	Temps de travail	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	Observations
Collaborateur de cabinet	A	100 %	2	1	1	Titulaire détaché sur poste
Apprentis	-	100 %	5	5	5	Droit privé
TOTAL CONTRATS SPECIFIQUES			7	6	6	
TOTAL CONTRACTUELS						
			30	17	17	

TOTAL GENERAL			481	431	424	
----------------------	--	--	------------	------------	------------	--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DÉCIDER** la création de ces emplois dans les conditions ci-dessus énoncées et telle que listée en annexe de la présente délibération ;
- **D'ACTER** la régularisation de l'ensemble des créations de ces emplois dans les conditions énoncées ci-dessus.

Adopté par 30 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI (pouvoir), Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 19/12/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **23 DEC. 2024**
et de l'affichage en date du **23 DEC. 2024** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Jean-Claude REY

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD